

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 14 MARS 2013

Présents : Monsieur Desmarest, Maire

Messieurs Six, Breffel, Lecat, Barrette, Wallet et Littière.

Mesdames Barski, Perdrieau, Jaworsky et Zieger.

Absents excusés et représentés : Monsieur Braule et Madame Derenty.

Absents excusés: Messieurs Babusiaux et Grandvalet.

Secrétaire : Monsieur Barrette.

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA COMMUNE

Section de fonctionnement : excédent de 153 268.12 €uros

Section d'investissement : excédent de 6 038.16 €uros

Excédent global : 319 123.78 €uros

Voté à l'unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DE LA M49 (budget de l'assainissement)

Section d'investissement : déficit de 3 070.28 €uros

Section d'exploitation : excédent de 13 347.01 €uros

Excédent global : 80 928.16 €uros

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2013

Section de fonctionnement : 511 083.84 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 238 763.78 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

BUDGET PRIMITIF 2013 DE LA M49

Section d'exploitation : 57 827.75 €uros en dépenses et en recettes

Section d'investissement : 77 074.53 €uros en dépenses et en recettes

Voté à l'unanimité

Les comptes de gestion du receveur pour l'année 2012, pour le budget de la commune et le budget de l'assainissement, présentent des résultats identiques aux comptes administratifs communaux et sont votés à l'unanimité.

TAUX DES TROIS TAXES : identiques à 2012

Commune Taxe d'habitation : 3.58 % - Foncier bâti : 12.50 % - Foncier non bâti : 47.30 %

C. C. Attichy Taxe d'habitation : 3.20 % - Foncier bâti : 05.50 % - Foncier non bâti : 16.26 %

Voté à l'unanimité

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal décide de prendre sur l'excédent de fonctionnement (article 002) la somme de 122 000 €uros afin de l'affecter au compte 1068.

ASSEMBLEE NATIONALE

Une visite de l'Assemblée Nationale est prévue le 24 mai 2013 avec l'Ecole de Rethondes. Afin de remplir le bus, nous établirons un petit article dans le bulletin trimestriel fin mars, pour les gens intéressés.

REPLACEMENT DE LA PORTE AU 23 RUE DE VERDUN

Le Conseil Municipal décide de procéder au changement de la porte qui est en bois et fortement voilé.
Le montant du devis s'élève à 1860.87 €uros TTC

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS FRANCO-AMERICAINS

Cette Association est amenée à se déplacer sur la Commune de Rethondes à l'occasion des Fêtes Nationales.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'A.A.C.F.A. pour un montant de 20 euros

JOURNEE DE FORMATION RYTHMES SCOLAIRES – U.M.O.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de régler les frais de repas à l'occasion d'une journée de formation s'élevant à 20 euros.

PPRT CLARIANT

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable pour l'augmentation de sa production de malécate (acide antiseptique).

REPLACEMENT DES BOULES RUES DE LA TERRE GALICE ET COUTURELLE

Le Conseil Municipal décide de les remplacer par des candélabres pour un montant de 12 361.78 € H.T.

REPLACEMENT DU CANDELABRE – PLACE DE L'ÉGLISE

Suite à un accident causé par un tiers, le candélabre situé devant le Cabinet Médical sera changé pour un montant de 1 992.63 € H.T.

ECLAIRAGE PUBLIC RUE LUCIEN DENAIN

Un devis a été effectué pour une mise en place d'un point lumineux afin d'éclairer l'angle des rues Lucien Denain et Eugène Cantois.

Hors il s'avère ça ne sera pas suffisant au niveau de la luminosité.

Le Conseil Municipal décide de revoir l'entreprise Demouselle pour une meilleure proposition.

MUTUELLE FAMILIALE

Un forfait a été mis en place par le Conseil Municipal avec un montant d'environ 26 euros pour une personne seule...

MARQ'O SOL

Des travaux de marquage au sol (renforcement des zébras, passages protégés...) vont être effectués.

INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURE

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le coefficient de cette indemnité à 1.2

REFORME RYTHME SCOLAIRE

Le Conseil Municipal décide d'appliquer dès la rentrée 2013, la réforme sur les rythmes scolaires.

Fait à Rethondes, le 15 mars 2013
Le Maire,